

Très haut débit : l'Arcep dessine la société numérique de demain

Moins de deux mois après son [arrivée à la tête de l'Arcep](#), Jean-Ludovic Silicani a présenté le traditionnel **rapport d'activé** de l'Autorité, principalement autour du secteur des télécommunications en France en 2008, ce lundi 29 juin. Bilan globalement positif en bonne condition pour aborder « *les prémices d'une véritable révolution numérique* ».

Les aspects positifs de l'industrie se constatent dans [la bonne santé des opérateurs télécoms](#) qui, malgré la crise économique, ont vu leurs recettes croître de **3,6 %**. Le secteur mobile a en effet connu une progression de **4,8 %** en 2008 avec **58 millions de clients** tandis que la barre symbolique des **100 millions de minutes** de communications a été franchie.

Le secteur des communications fixes se voit porter essentiellement par les services d'accès haut débit avec plus de [18 millions de lignes Internet](#) et la voix sur IP (et la notion de communications illimitées forfaitaires) mise en œuvre depuis les box des fournisseurs d'accès (+42 % sur un an). Au total, les revenus des opérateurs ont progressé de **2,4 %** en 2008 par rapport à 2007.

Mais le regard de Jean-Ludovic Silicani se porte vers l'avenir. « *Nous nous trouvons [...] à un moment crucial pour l'évolution du secteur : celui de la construction du marché, c'est-à-dire de l'émergence de l'offre et de la demande* », déclare-t-il. C'est notamment sous sa présidence que l'Arcep devra négocier le déploiement des technologies de communication à très haut débit, fixes et mobiles. Evolution du lien social, mutation économique, reconfiguration des services publics (notamment dans le secteur de l'éducation, de la médecine, du télétravail, de la domotique...), etc., l'arrivée de ces réseaux de nouvelle génération vont toucher « *tous les aspects de notre vie quotidienne, sur les plans tant personnel que professionnel* », selon le président de l'Autorité.

Ces nouveaux réseaux passeront notamment par le **déploiement de la fibre optique jusqu'au domicile des particuliers** (FTTH). L'Arcep a récemment préconisé le déploiement [multifibres](#) dans les zones très denses. L'objectif restant de « *parvenir à une couverture la plus large possible du territoire* ». L'accès aux fourreaux de France Télécom (pour la partie horizontale du réseau) et la mutualisation des déploiements verticaux (dans les immeubles) devra permettre aux clients finaux de choisir librement son opérateur FTTH.

A noter que ce schéma de déploiement d'une fibre par opérateur dans les immeubles induit **un surcoût de 5 %** sur les investissements totaux. Ce qui revient à **15 % des investissements internes aux immeubles**. Une précision absente de la [préconisation de l'Arcep](#) présentée la semaine dernière. Le déploiement de la fibre dans les zones moins denses et peu denses passera respectivement par une mutualisation des réseaux optiques (Free et SFR s'engageant dans ce sens auprès de l'Arcep en proposant la construction commune de réseau) et mobiles (notamment avec le développement de la 4G/LTE ou du Wimax).

En matière de mobile, l'arrivée d'un [quatrième opérateur 3G](#) « *est de nature à stimuler la concurrence [...] en favorisant [...] une baisse des prix et une innovation accrue dans les offres de services* ». Jean-Ludovic Silicani confirme à sa manière les propos de Xavier Niel. En tant que candidat potentiel à la

quatrième licence 3G, le patron de Free a promis de casser les prix des communications mobiles.

Après un [feuilleton mouvementé](#), le président de l'Arcep annonce le dépôt des candidatures à la **quatrième licence 3G pour la fin juillet** pour une désignation attendue début 2010. Mais, selon Maxime Lombardini, directeur général d'Iliad, « *le déploiement du réseau prendra environ deux ans* ». Les premières offres mobiles du nouvel opérateur, Free [ou un autre acteur](#), ne devraient pas apparaître avant **fin 2011 début 2012**. La concurrence a le temps de s'organiser.

Au-delà des développements à court et moyen termes, l'Arcep souhaite appuyer ses préconisations sur la mise en œuvre de la « *société numérique* » sur l'expertise d'un « **comité de prospective** ». Ce comité pluridisciplinaire, qui réunira juristes, économistes, sociologues, technologues et philosophes « *sera chargé de mener un travail de réflexion et d'éclairage [...] sur les fonctions de régulation [de l'Autorité, ndlr], sur les attentes et les besoins de la société, de l'économie et de la population* ». Jean-Claude Silicani n'a cependant pas précisé quand et comment serait mis en œuvre ce nouveau comité.